

Compte rendu de la séance du 14 avril 2015

COMMUNE DE ROCLES

Président : GIBERT Alain

Secrétaire : BELLELLE Nelly

Présents : Monsieur Alain GIBERT, Madame Nelly BELLELLE, Monsieur Hervé CAMPO, Madame Mireille LE VAN, Monsieur Alain RIEU, Madame Aurélie ROUDIL, Monsieur Jean-Claude TRICART, Monsieur Gaston VAN DYCK, Madame Alice VARIN

Représenté : Monsieur Merryl ZELIAM

Ordre du jour

1. Compte-rendu du "groupe diagnostic".

2. Vote du compte administratif - Budget M14 Commune.

3. Vote du compte administratif - Budget M49 Assainissement.

4. Projet culturel église de Rocles : Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDDRA du Pays de l'Ardèche Méridionale.

5. Boulangerie de Rocles : Demande d'exonération de loyer par Monsieur Karim MEDDAHI.

Divers :

Courrier Association D'POSSIBLES.

Courrier Stéphane VARIN.

Délibérations du conseil

Vote du compte de gestion M14 Commune (2015-027)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GIBERT Alain

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Vote du compte administratif M14 Commune (2015-028)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GIBERT Alain délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		52 846.32	83 881.71		83 881.71	52 846.32
Opérations de l'exercice	314 400.88	373 945.11	199 568.02	219 861.34	513 968.90	593 806.45
TOTAUX	314 400.88	426 791.43	283 449.73	219 861.34	597 850.61	646 652.77
Résultat de clôture		112 390.55	63 588.39			48 802.16
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		48 802.16
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		72 846.32

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

63 588.39	au compte 1068 (recette d'investissement)
48 802.16	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Affectation du résultat de fonctionnement M14 Commune (2015-029)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 112 390.55

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	52 846.32
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	72 846.32
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	59 544.23
Résultat cumulé au 31/12/2014	112 390.55
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	112 390.55
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	63 588.39
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	48 802.16
B.DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Vote du compte de gestion M49 Assainissement (2015-030)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GIBERT Alain

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Vote du compte administratif M49 Assainissement (2015-031)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GIBERT Alain délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		14 532.25		42 273.79		56 806.04
Opérations de l'exercice	5 039.86	33 245.37	88 019.63	33 196.69	93 059.49	66 442.06
TOTAUX	5 039.86	47 777.62	88 019.63	75 470.48	93 059.49	123 248.10
Résultat de clôture		42 737.76	12 549.15			30 188.61
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement	12 549.15	
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		29 332.25

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

12 549.15	au compte 1068 (recette d'investissement)
30 188.61	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Affectation du résultat de fonctionnement M49 Assainissement (2015-032)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 42 737.76

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	14 532.25
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	29 332.25
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	28 205.51
Résultat cumulé au 31/12/2014	42 737.76
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	42 737.76
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	12 549.15
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	30 188.61
B.DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Demande de subvention au Conseil Général Projet Culturel Eglise de Rocles (2015-033)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet culturel devant se dérouler à l'Eglise de Rocles le 04 Juillet 2015.

Cette journée commémorera le bicentenaire de la naissance d'Etienne JAUSSEN, né à Rocles en 1815 qui fut le 1er Evêque de Tahiti.

Le budget prévisionnel pour ce projet est de 6 126,00 € HT.

La commune subventionnera en partie ce projet dans le budget 2015.

Un dossier de demande de subvention peut être déposée auprès du Conseil Régional dans le cadre d'un projet d'action citoyenne ce qui permettrait d'obtenir une subvention d'un montant de 3 063,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent le projet et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Pays de l'Ardèche Méridionale, via le Conseil Régional.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Exonération de loyer - Boulangerie de Rocles (2015-034)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la reprise du bail commercial "le pin de boulange" par Monsieur Karim MEDDAHI depuis le 15 Février 2015.

Au terme d'une délibération adoptée le 14 Janvier 2015, il avait été décidé de ne pas émettre les titres de loyer pour les mois de Janvier, Février et Mars 2015.

Par courrier, en date du 20 Mars 2015, Monsieur Karim MEDDAHI demande une nouvelle exonération de loyers afin de lui assurer la sécurité nécessaire au démarrage de son activité, lui permettant ainsi de devenir suffisamment solide et donc pérenne.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à ne pas émettre les titres de loyer pour les mois d'Avril, Mai et Juin 2015.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0